

La période de souscription relative au produit est close. Ce reporting mensuel de performance de l'EMTN FR0013406519 est un support représentatif de la performance de l'UC "MMA ITINERAIRES MAI 2019". Ce document ne saurait constituer ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de quelque produit que ce soit ou une proposition de conclure une transaction.

Caractéristiques générales du support ⁽¹⁾

Code ISIN	FR0013406519
Forme juridique des titres de créance	EMTN
Emetteur	Barclays Bank PLC
Notation	A la date d'émission : Moody's: A2 / S&P: A / Fitch: A+
Valeur nominale	100 euros
Prix d'émission	100%
Période de souscription	Période close
Date de constatation initiale	9 août 2019
Dates de remboursement anticipés	Année 6 : 25 août 2025, Année 7 : 24 août 2026
Date de constatation finale	Année 8 : 9 août 2027
Date d'échéance	Année 8 : 23 août 2027
Devise	Euro
Valorisation	Quotidienne
Sous-jacent	MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁶⁾ Code Bloomberg : M8CXESG Index

Description du support ⁽¹⁾

Ce produit est un Titre de Créance émis par Barclays Bank PLC de maturité 8 ans qui permet de bénéficier du potentiel de performance de l'indice action européen MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾, composé des 50 premières sociétés des quatre pays cœur de la zone Euro (France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) sur la base de leur capitalisation boursière. Sa composition est revue sur une fréquence trimestrielle. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

L'objectif est de capter une partie de la performance de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾ depuis le lancement du produit tout en bénéficiant d'une protection partielle du capital.

Si à l'une des dates de constatation intermédiaire annuelles de l'année 6 à 7 (respectivement le 11 août 2025 en année 6 et 10 août 2026 en année 7), le niveau de clôture officiel de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾ est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial (le 9 août 2019), un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, et l'investisseur recevra un coupon brut ⁽¹⁾ de 6% par année écoulée.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, à la date de remboursement final, le 23 août 2027 :

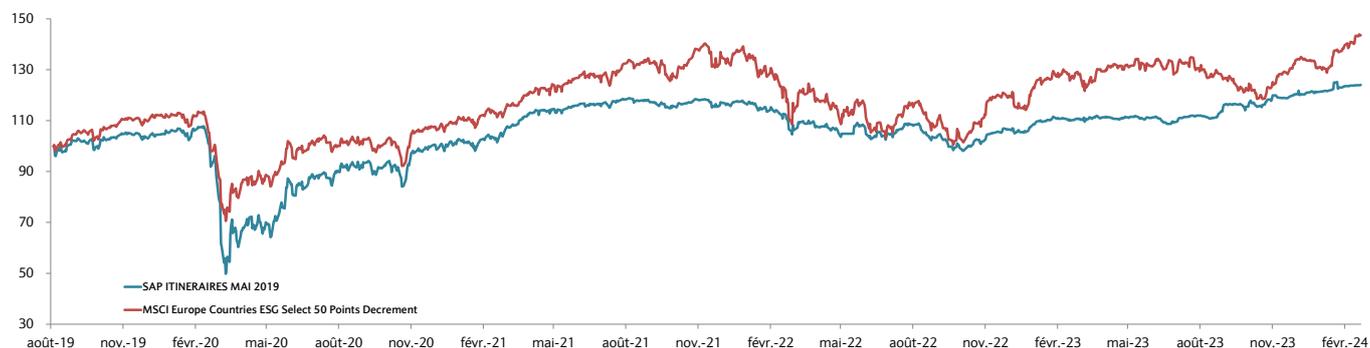
→ Si le niveau final de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾ est supérieur ou égal à 70 de son niveau initial à la date de constatation finale, le 9 août 2027, l'investisseur recevra un coupon brut ⁽¹⁾ de 48% (soit 6% par année écoulée).

→ Si le niveau final de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾ est inférieur à 70 de son niveau initial mais supérieur ou égal au seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice) à la date de constatation finale, l'investisseur recevra 100% du capital investi.

→ Si le niveau final de l'indice MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾ est inférieur au seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice), l'investisseur recevra un remboursement partiel du capital investi sur la base du capital initialement investi diminué de la baisse finale de l'indice et des frais propres au contrat d'assurance vie. Vous subissez alors une perte partielle ou totale du capital initialement investi ⁽²⁾⁽¹⁾

Performances passées ⁽³⁾	A fin	Valeur Liquidative indicative	Depuis 1 mois	Depuis 3 mois	Depuis le lancement (09/08/2019)
Support MMA ITINERAIRES MAI 2019 ⁽⁴⁾	Février 2024	124.01%	1.22%	3.95%	24.01%
MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement ⁽⁵⁾	Février 2024	1,498.23	4.52%	10.78%	43.49%

Graphique des performances passées depuis la date de constatation initiale, le 9 août 2019 ⁽³⁾



Source: Barclays (EMTN FR0013406519, depuis le lancement); Bloomberg (MSCI Europe Countries ESG Select 50 Points Decrement - Code Bloomberg M8CXESG Index)

Valeur liquidative indicative mensuelle			
	2022	2023	2024
Janvier	€ 114.83	€ 110.41	€ 122.51
Février	€ 112.39	€ 110.21	€ 124.01
Mars	€ 108.83	€ 111.82	
Avril	€ 107.21	€ 110.38	
Mai	€ 108.27	€ 110.56	
Juin	€ 103.70	€ 108.68	
Juillet	€ 108.67	€ 111.94	
Août	€ 102.99	€ 111.77	
Septembre	€ 99.23	€ 116.49	
Octobre	€ 102.33	€ 117.23	
Novembre	€ 105.66	€ 119.30	
Décembre	€ 105.54	€ 121.54	

Source: Barclays. Valeur liquidative indicative au dernier jour ouvré de chaque mois.

Suivi de performance passée ⁽³⁾			
Date anniversaire	Clôture de l'indice	Evolution de l'indice depuis le départ	Rappel anticipé ? Oui / Non
09/08/2019	1044.14	-	Non
-	-	-	Non
-	-	-	Non
11/08/2025	-	-	-
10/08/2026	-	-	-
09/08/2027	-	-	-

Source: Barclays et Bloomberg

(1) Pour plus d'information sur les caractéristiques du produit, se reporter à la documentation juridique (Final Terms et Prospectus de Base) et à la documentation commerciale accessibles sur demande auprès de MMA Vie.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'émetteur Barclays Bank PLC.

(3) Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(4) La performance affichée ici est la performance de l'EMTN FR0013406519 qui est un support représentatif de l'UC "MMA ITINERAIRES MAI 2019".

(5) Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Avertissement

Le présent document a été préparé par Barclays Bank Ireland PLC, agissant au travers de sa banque d'investissement ("Barclays") et sur demande de MMA Vie Assurances Mutuelles à titre d'information des Conseillers Financiers MMA ITINERAIRES MAI 2019 ("les Détenteurs") uniquement. Ce document n'est destiné qu'aux Conseillers Financiers et ne peut être utilisé en vue de recueillir des souscriptions aux titres de créances MMA ITINERAIRES MAI 2019. Par conséquent, ce document ne présente pas de caractère promotionnel au sens de l'article 212-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La période de souscription à l'unité de compte MMA ITINERAIRES MAI 2019 est close.

Les titres de créance FR0013406519, émis par Barclays Bank PLC, sont un support représentatif de l'unité de compte du contrat d'assurance vie MMA ITINERAIRES MAI 2019. Les indications qui figurent dans le présent document ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le Prospectus de Base en date du 10 août 2018 est disponible sans frais ainsi que les Final Terms relatif aux titres de créances FR0013406519 sur le site internet www.mmasolution.fr.

Barclays agit pour son propre compte et non en qualité d'agent, conseiller ou fiduciaire. Barclays ne fournit et n'a fourni aucun conseil en investissement, ni aucune recommandation en rapport avec le contrat d'assurance MMA ITINERAIRES MAI 2019 et/ou tout titre y afférent décrit dans le présent document. Toute communication (orale ou écrite) de Barclays ne saurait être considérée comme un conseil en investissement ou une recommandation de contracter. Par conséquent, Barclays n'a pas l'obligation et ne saurait déterminer le caractère approprié pour le Détenteur des titres de créances FR0013406519 représentatifs de l'UC MMA ITINERAIRES MAI 2019 décrit dans le présent document. Les détenteurs d'Unité de Compte du contrat d'assurance MMA Vie ("Les Détenteurs") doivent donc déterminer de manière indépendante, ou avec l'aide de vos propres conseils, les mérites, les modalités et les risques associés au contrat d'assurance MMA ITINERAIRES MAI 2019 décrit aux présentes. Les Détenteurs doivent également s'assurer d'être capable d'assumer les risques inhérents à ce contrat. Barclays ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque perte résultant de l'usage du présent document ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus des informations contenues dans ce document.

Barclays ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet des informations contenues dans le présent document et pour lesquelles il est mentionné qu'elles ont été obtenues ou qu'elles sont basées sur des sources commerciales et statistiques ou sur toute autre source tierce. Toute donnée relative aux performances passées, indiquées dans des modélisations, des analyses de conditions de marché ou des simulations rétrospectives (back testing) contenues dans le présent document ne saurait constituer d'indication de performance future. Barclays ne garantit pas le caractère raisonnable des postulats sur lesquels sont basés de telles modélisations, analyses de conditions de marché ou simulations rétrospectives, ni l'exactitude ou le caractère complet de ces postulats. Tout avis ou estimation est donné à la date du présent document et pourra être modifié. La valeur de tout investissement peut varier en raison des fluctuations du marché. L'information contenue dans le présent document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs et aucune garantie ne saurait être donnée quant à ces derniers.

Tout prix fourni dans le présent document ne constitue pas un engagement de contracter à ce prix et en particulier, ne constitue en aucune manière une offre de rachat des titres de créances FR0013406519 représentatifs de l'UC MMA ITINERAIRES MAI 2019. Barclays ne fait aucune déclaration ou ne donne aucun engagement sur le caractère complet ou raisonnable de l'information relative au prix incluse dans ce document, et n'accepte aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts résultant de l'utilisation de cette information ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus de ces informations.

Barclays, ses affiliés et toute personne associée à ces entités (en toute qualité) pourraient éventuellement avoir des positions ou traiter des transactions ou des titres (ou des produits dérivés y afférents) identiques ou similaires à ceux décrits dans ce document.

Avant toute opération relative au contrat d'assurance MMA ITINERAIRES MAI 2019, les Détenteurs doivent procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des avantages et des risques du contrat du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'ils le jugez nécessaire, leurs propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Barclays ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'opération relative au contrat d'assurance MMA ITINERAIRES MAI 2019. Il est recommandé aux détenteurs du contrat d'assurance vie MMA ITINERAIRES MAI 2019 de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base relatif aux titres de créances FR0013406519 représentatifs de l'UC MMA ITINERAIRES MAI 2019. La documentation relative aux titres prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur les titres de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents des titres ou, le cas échéant, la fin anticipée des titres. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

L'attention du Conseiller Financier et du Détenteur est attirée sur le fait que le gain potentiel décrit ne sera versé qu'à la date de remboursement final des titres et que le capital investi n'est protégé qu'à cette date d'échéance. Le remboursement du capital investi dans les titres est donc soumis au risque de défaut de Barclays Bank PLC.

Barclays offre des produits et des services bancaires d'investissement à ses clients à travers Barclays Bank Ireland, PLC. Barclays Bank Ireland, PLC est agréée par la Banque Centrale Irlandaise. Barclays Bank Ireland PLC est une société de droit irlandais (Public Company Limited By Shares) ayant son siège social au One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Son Numéro d'identification est le 396330.

Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe.

La banque d'investissement de Barclays Bank Ireland PLC, succursale en France est soumise à la supervision de l'ACPR et l'AMF.

Barclays Bank Ireland PLC, Succursale en France a son principal établissement au 34/36, avenue de Friedland - 75383 Paris Cedex 8 et est son numéro d'identification au R.C.S. Paris est le – 842 837 080.

Le présent document est confidentiel et aucune de ses composantes ne saurait être reproduite, distribuée ou transmise sans l'accord préalable écrit de Barclays.
Copyright Barclays Bank Ireland PLC, 2021 (tous droits réservés).